

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GLOMEL



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
21 septembre 2020		
Date d'affichage		
21 septembre 2020		

L'an deux mil vingt, le 28 septembre, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Salle du Lac, sous la présidence de Thierry TROËL, Maire.

Présents : Thierry TROËL, Amélie TOMASZEWSKI, Romuald PRIGENT, Nadine BLANCHARD KERGADALLAN, Martine TRUBUILT, Christine LE GOFF ROBIC, Hervé BONIC, Eléonore KOGLER, Corinne GAUBERT FONTENAY, Catherine KERJEAN BOUILLE, Emmanuel BOILLOT

Absents/excusés : Yann LEMUR (procuration à Emmanuel BOILLOT), Thierry CHEVALHIER (procuration à Martine TRUBUILT), Fabienne PERROT (procuration à Catherine KERJEAN BOUILLE), Thomas COATMELLEC

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

Le maire annonce que le point n°2 (Commission d'Aménagement Foncier) est supprimé. Le conseil municipal reviendra sur ce dossier lors d'une prochaine réunion.

5.6 : Commissions communales.
(Délibération n°2020/09/01)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les commissions communales :

<p>Santé, Environnement et Social : Thierry Troël, Amélie Tomaszewski, Christine Robic, Hervé Bonic, Emmanuel Boillot, Catherine Kerjean Bouille</p>	<p>Travaux, Voirie, Tourisme et Gestion des salles : Thierry Troël, Thierry Chevalhier, Nadine Kergadallan, Corinne Fontenay, Martine Trubuilt, Thomas Coatmellec</p>
<p>Jeunesse, Scolaire, Sports, Vie associative et Cultures : Thierry Troël, Romuald Prigent, Yann Lemur, Eléonore Kogler, Christine Robic, Catherine Kerjean Bouille</p>	<p>Appels d'Offres et ouverture de plis : Thierry Troël, Thierry Chevalhier, Nadine Kergadallan, Romuald Prigent, Amélie Tomaszewski, Fabienne Perrot</p>
<p>Vie des bourgs, Urbanisme, Personnel, Prospective et Budget : Thierry Troël, Nadine Kergadallan, Thierry Chevalhier, Hervé Bonic, Corinne Fontenay, Martine Trubuilt, Fabienne Perrot</p>	<p>CCAS : Président : Thierry Troël Membres : Emmanuel Boillot, Martine Trubuilt, Nadine Kergadallan, Alain Pavéc, Marie-Catherine Kerjean, Françoise Le Coz</p>

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les commissions doivent être convoquées au maximum dans les 8 jours suivant leur nomination, et que lors de leur 1^{ère} réunion, elles pourront désigner un vice-président (le maire étant président de droit) qui pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Les commissions ne sont soumises à aucun quorum.

Les dates de convocation seront donc les suivantes :

- Santé, Environnement et Social : mercredi 30 septembre à 20h en mairie
- Jeunesse, Scolaire, Sports, Vie associative et Cultures : jeudi 1^{er} octobre à 20h en mairie
- Vie des bourgs, Urbanisme, personnel, Prospective et Budget : vendredi 2 octobre à 20h en mairie
- Travaux, Voirie, Tourisme et gestion des salles : lundi 5 octobre à 18h30 en mairie
- Appels d'Offres et Ouvertures de plis : jeudi 1^{er} octobre à 18h en mairie

**5.3 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).
(Délibération n°2020/09/02)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les noms suivants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Mme	TOMASZEWSKI	Amélie	6bis Route de Lopéararé
M.	PRIGENT	Romuald	2 Penvern
Mme	KOGLER	Eléonore	10 Résidence Roger Pennec
M	CHEVALHIER	Thierry	3bis Route de Lopéararé
Mme	KERGADALLAN	Nadine	10 Rue de Mine dero
M.	LEMUR	Yann	3 Ker Saint Eloy
Mme	ROBIC	Christine	15 Rue de Pen ar Roz
Mme	TRUBUILT	Martine	6 Veridy
M.	BONIC	Hervé	36 Bourg de Tregornan
Mme	FONTENAY	Corinne	7 Mezouet
M.	MILOT	Didier	Rue du Lac
Mme	LE NEPVOU DE CARFORT	Solen	Moulin de Kerjean
Mme	BUGUELLOU	Caroline	Lomeven
M.	LE GUYADER	Olivier	6 Chemin du Menhir
Mme	BEHEREC	Arlette	Route de Lopéararé
M.	LE FAUCHEUR	Michel	La Villeneuve
Mme	SALADIN	Régine	Rochquelvez
Mme	LOYER	Stéphanie	Rue Hent ar Beuz
Mme	GUeltas	Adeline	12 Résidence Roger Pennec
M.	LE CRAS	Dominique	Kergroas
M.	LE FUR	Jean-Noël	Keragathe
Mme	MARQUE	Michèle	Kerguiniou
Mme	LAHAY	Claudie	Le Corong
Mme	FRANCOIS	Marie-Annick	Penvern Vraz

**9.1 : Commission intercommunale d'aménagement foncier des communes de Glomel, Kergrist-Moëlou et Rostrenen : renouvellement des membres
(Délibération n°2020/09/03)**

Point supprimé de l'ordre du jour, il fera l'objet d'une délibération lors d'une réunion ultérieure.

**5.6 : Représentants et délégués de la commune.
(Délibération n°2020/09/04)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les représentants et délégués suivants :

- Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22) : Thierry Chevalhier (titulaire) et Yann Lemur (suppléant)
- Comité National d'Action Social (CNAS) : Amélie Tomaszewski
- Conseil d'école : Thierry Troël et Romuald Prigent (titulaires) et Eléonore Kogler et Amélie Tomaszewski (suppléants)

- Correspondant défense : Eléonore Kogler
- Correspondant sécurité routière : Thierry Chevalhier

**7.10 : Tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2020/2021.
(Délibération n°2020/09/05)**

Le maire rappelle aux membres du conseil les tarifs appliqués lors de la dernière scolaire, à savoir :

Cantine scolaire :

- Repas des enfants des 2 écoles : 3.10€
- Repas des autres enfants en stage : 4.45€
- Repas adulte : 6.75€

Cantine pour groupe :

- Petit-déjeuner : 3.30€
- Déjeuner ou diner : 6.75€
- Pique-nique : 4.95€

Garderie : facturation à la ½ heure (chaque ½ heure entamée étant due):

- Garderie du matin : de 7h30 à 9h, soit 3 tranches de 30 minutes à 0.50€ la ½ heure
- Garderie du soir : de 16h30 à 18h30, soit 4 tranches de 30 minutes à 0.50€ la ½ heure avec le goûter à 0.70€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2019/2020 pour l'année à venir.

**4.1 : Création de poste.
(Délibération n°2020/09/06)**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la mise en longue maladie de l'agent en charge des fonctions d'ATSEM à l'école publique, il convient de renforcer les effectifs.

Le maire propose la création d'un emploi d'Agent Spécialisé des écoles maternelles chargé des fonctions d'ATSEM (agent spécialisé principal 1^{ère} classe) à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale.

Le maire présente également la convention entre les communes de Trébrivan et Glomel pour la mise à disposition d'un agent depuis le 17 août dernier (18h45 par semaine pour une durée maximum de 4 mois). Cette mise à disposition est complétée en interne par un contrat de travail à durée déterminée de 4 mois à compter du 17/08/2020 à raison de 16h15 par semaine.

Le maire précise également que les services périscolaires (cantine et garderie) sont très fréquentés cette année. Il propose de créer un autre contrat à durée déterminée de 18h par semaine pour garantir les conditions d'accueil à la garderie (matin et soir) et à la cantine sur le temps du service (avec l'accompagnement des enfants avant et après le repas).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide la création d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles chargé des fonctions d'ATSEM (agent spécialisé principal 1^{ère} classe) à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020 et charge le maire de l'exécution des démarches nécessaires.
- Autorise également le maire à signer la convention avec la commune de Trebrivan pour la mise à disposition d'un agent (18h45 par semaine).

- Autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée à compter du 17/08/2020, pour 16h15 par mois pour une durée de 4 mois
- Autorise le maire à recruter un agent sur un contrat à durée déterminée, à raison de 18h/semaine, à partir du 2 novembre 2020, pour intervenir à la cantine et à la garderie

5.2 : Modification des indemnités de fonction. (Délibération n°2020/09/07)

Le maire rappelle que les indemnités de fonction des élus sont fixées par les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23, puis par la loi du 27/12/2019 comme suit :

- Maire : maximum 51.6% de l'IB 1027 / IM 830
- Adjoints : maximum 19.8% de l'IB 1027 / IM 830
- Conseiller délégué : maximum 6% de l'IB 1027 / IM 830

Suite à la décision de créer 3 nouveaux postes de conseillers municipaux délégués, il convient de modifier les indemnités des élus. Le maire rappelle que lors de la réunion du 03/07/2020, il avait été voté que le maire serait rémunéré sur la base de 43% de l'IB 1027, soit 1672.45 € brut mensuel. Il propose de baisser son indemnité à 40.70% de l'IB 1027, soit 1 582.99 € brut mensuel et de créer 3 postes de conseillers municipaux délégués sur la base de 6% de l'IB 1027, soit 233.37 € brut mensuel. Les indemnités des 4 adjoints restent les mêmes (16.5%, soit 641.76 € brut mensuel).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le montant de ces nouvelles indemnités de fonction à compter du 1^{er} septembre 2020.

7.5 : Subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Glomel. (Délibération n°2020/09/08)

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Société de Chasse de Glomel avait été désignée pour effectuer une régulation des choucas des tours sur certaines zones de la commune où ils provoquaient d'importants dégâts, notamment au niveau agricole. Il propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à la Société de chasse pour la prise en charge des munitions ayant été nécessaires à cette campagne de régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition du maire et décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à la société de chasse de Glomel.

7.5 : Participation RASED 2020. (Délibération n°2020/09/09)

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés) est basé à Rostrenen et Saint-Nicolas-du-Pélem. Les communes en dépendant participent, en fonction du nombre d'enfants scolarisés, aux frais de fonctionnement. Le budget prévisionnel est de 1 500€ pour l'année 2020. Avec 54 enfants, la somme de 78€ est demandée à la commune de Glomel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 78€ au RASED pour l'année 2020.

9.1 : Château de Coatcouraval : extension de la protection au titre des monuments historiques. (Délibération n°2020/09/10)

Le maire rappelle au conseil municipal que la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, réunie le 18 mars 2019, a proposé d'étendre la protection au titre des monuments historiques du Château de Coatcouraval, circonscrite actuellement au seul logis. Les parties concernées par cette proposition sont : la cour d'honneur et les

terrains entourant le château (propriété de Madame de Lambilly) et l'ancienne avenue du château, correspondant à une partie de voie communale et aux bordures de part et d'autre de celle-ci appartenant à Madame de Lambilly également. L'extension de protection envisagée concerne dans un premier temps une mesure préfectorale d'inscription au titre des monuments historiques. Elle pourra dans un second temps, sous réserve d'un avis favorable de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture, être remplacée par une mesure de classement au titre des monuments historiques. Madame de Lambilly a donné son accord de principe pour les parties lui appartenant. Il reste donc au conseil municipal de donner son avis sur la question et sur les parties dont la commune est propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la demande d'inscription au titre des monuments historiques dans un premier temps et donne un avis favorable à la demande future de classement au titre des monuments historiques.

**9.1 : CUB Lopéraré (Dominique Coatmellec) : avis du conseil municipal avant passage en CDPENAF.
(Délibération n°2020/09/11)**

Le maire présente la demande de CUB (Certificat d'Urbanisme opérationnel) déposée par Dominique Coatmellec : construction d'une maison d'habitation à Lopéraré dans un terrain appartenant à Monsieur Rebeix (derrière la maison de ce dernier). Le terrain est desservi en eau potable et en électricité (avis favorable d'Enedis pour cette opération qui ne nécessitera aucune contribution financière), il est également desservi par une voie communale. Ce dossier devant être présenté à la CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), il est demandé au conseil municipal de donner un avis.

Le maire rappelle qu'en l'absence de document d'urbanisme, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, les constructions ou installations ayant un appui motivé du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population, le justifie. Le maire précise que le projet ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique et qu'il n'entraînera pas de surcroît de dépenses publiques communales. Il précise également que cette parcelle n'était jusqu'à ce jour ni cultivée ni utilisée à des fins agricoles et que le projet de construction s'intégrera dans un hameau existant car il est situé à proximité d'une habitation et de bâtiments existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition du maire et demande à ce que le CU reçoive un avis favorable.

**9.1 : CCKB : Rapport annuel 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
(Délibération n°2020/09/12)**

Le SPANC a en charge la réalisation de 2 missions principales. La 1^{ère} est celle, antérieurement réalisée par le SATESE, du contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. La 2^{ème} mission, imposée par la loi de janvier 1992, est la réalisation du diagnostic de l'existant et du contrôle de bon fonctionnement des installations en place, notamment celles créées avant 1998.

En 2019, 65 contrôles de conception ont été effectués (6 sur Glomel) et 42 contrôles de réalisation (5 sur Glomel).

Obligatoire depuis janvier 2011, le contrôle de l'installation lors d'une vente pour vérifier la conformité de l'installation. En 2019, sur les 185 contrôles effectués (12 sur Glomel), seulement 27 dispositifs étaient conformes, soit 14.60%.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport et précise qu'il est consultable en mairie pour ceux voulant le consulter.

**9.1 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
(Délibération n°2020/09/13)**

Les tonnages collectés en 2019 :

Ordures ménagères : 3 855 tonnes – ratio de 208kg/hab/an	(3 985 tonnes en 2018)
Collecte sélective : 1 629 tonnes – ratio de 88.0kg/hab/an	(1 639 tonnes en 2018)
Déchèterie : 8 197 tonnes – ratio de 442kg/hab/an	(7 584 tonnes en 2018)

La qualité des déchets collectés durant cette période s'est fortement dégradée. Chaque jour, grâce au tri des emballages ménagers, les administrés doivent participer à la protection de l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique tout en donnant à leurs déchets la possibilité d'avoir une seconde vie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport et précise qu'il est consultable en mairie pour ceux voulant le consulter.

Catherine Kerjean Bouille, conseillère municipale, demande à ce que les attributions des adjoints soient explicites et mentionnées au compte-rendu du conseil municipal. Il est donc précisé les attributions et domaines de chacun :

- Amélie Tomaszewski, 1^{ère} adjointe : Santé, Environnement et Social
- Romuald Prigent, 2^{ème} adjoint : Jeunesse, Affaires Scolaires, Sports, Vie Associatives et Cultures
- Nadine Kergadallan, 3^{ème} adjointe : Vie des Bourgs, Urbanisme, Personnel, Prospective et Budget
- Thierry Chevalhier, 4^{ème} adjoint : Travaux, Voirie, Tourisme et Gestion des salles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance et ont signé les membres présents